

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 décembre à 19h15

Convocation du 05/12/2019

<u>PRÉSENTS</u>: LEMIRE Jean André, BETES Françoise, PATROUILLEAU Christian, DAUBANES Stéphanie, COUSSILLAN Clarisse, NAPIAS Jean-Christophe, ROUSSEIL Leslie, BLANC Agnès, BANOS Guillaume. <u>ABSENTS excusés</u>: HOLCHER Arnaud, ROBERT Amandine procuration à PATROUILLEAU Christian,

FERNANDEZ Natacha procuration à LEMIRE Jean André.

ABSENTS: CHAMPION Christophe. Secrétaire de séance: Guillaume BANOS

Le compte-rendu de la séance du 04/09/2019 est approuvé à l'unanimité

Délégations au maire, compte-rendu : Délibération n°20/2019

Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibération n° 17/2014 du Conseil Municipal d'Isle Saint Georges en date du 11/04/19, considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décisions prises

- A) Signature du Bail du Caboulot le 14 août 2019, montant du loyer :
- du 1er septembre 2019 au 31 octobre 2019 il s'élèvera à 100,00 € par mois ;
- du 1er novembre 2019 au 31 décembre 2020 il s'élèvera à 1.350,00 € par mois ;
- du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 il s'élèvera à 1.575,00 € par mois ;
- à compter du 1er janvier 2022 il sera porté à 1.800,00 € par mois, soit 21.600,00 € par an;
- B) Signature du marché de voirie (réfections des VC3 et VC6) le 21 octobre 2019 pour un montant de 44 396€ HT, titulaire du marché Eiffage Sud-Ouest
- C) Signature de la mise à jour du contrat d'assurance le 17/09 avec Groupama pour nos bâtiments communaux pour un montant de 6501€ contre 7105€ précédemment.
- D) acceptation du solde des indemnités assurance pour un montant de 126 027, 31€ le 2 octobre 2019 (total = 834 928, 22€)
- E) suppression des régies cantine scolaire, garderie scolaire, bibliothèque, photocopie
- F) création d'une régie multi-services qui pourra encaisser les produits suivants : services périscolaires (garderie, etc.), Restauration scolaire, Photocopie, Redevance occupation domaine public, droits d'exposition, locations bâtiment communal.
- G) modification de la régie d'avance (carte bancaire) : les dépenses suivantes pourront être engagées par carte bancaire ou en numéraire (après retrait CB), petit matériel de fonctionnement dans la limite de 1 000€ (petit équipement, carburant, produits d'entretien, etc..), l'indemnité versée aux jeunes participants au dispositif « Argent de Poche », frais de réception.
- H) signature du contrat de maitrise d'œuvre avec Cabinet d'architecture Julien MARTINEAU pour un montant de 23 760€ HT

Modification du tableau des effectifs : Délibération n° 21/2019 (unanimité)

Mr le Maire propose, à compter du 1^{er} janvier 2020 la suppression d'un poste adjoint des services techniques de 2^{ème} classe 25/35 et la création d'un poste adjoint des services techniques de 2^{ème} classe 35/35, la suppression d'un poste d' Adjoint administratif principal 2ème classe 30/35 et la création d'un poste d' Adjoint administratif principal 2ème classe 35/35. Le tableau des effectifs actualisé sera le suivant à compter du 1^{er} janvier 2020.

SERVICE ADMINISTRATIF	
Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif principal 2ème classe 35/35
	Adjoint administratif principal 1ère classe 19,5/35°
	Rédacteur 19,5/35
SERVICE TECHNIQUE	
Entretien patrimoine communal et services	Adjoint Technique principal de 2ème classe 30/35
	Adjoint Technique principal de 2ème classe 31,5/35
	Adjoint des services techniques de 2 ^{ème} classe 35/35
	Adjoint Technique Territorial principal de 2ème classe 35/35
	Adjoint Technique Territorial principal de 1ère classe 35/35

Report des congés annuels : Délibération n° 22/2019 (unanimité)

Le report des congés de l'année N sur l'année suivante (N+1) est possible sur autorisation exceptionnelle de l'autorité territoriale. Cette autorisation peut être accordée lorsque l'agent n'a pu épuiser ses congés pour des raisons de service. Mr le Maire propose donc, que cette possibilité puisse être accordée aux agents communaux dans la limite du 1/5 de leurs droits à congés annuels (hors fractionnement) avec une date limite de prise de congés au 30 mars de l'année N+1.



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEL MUNICIPAL SEANCE DU 11 décembre à 19h15

Autorisation spéciale d'absences pour événements familiaux : Délibération n° 23/2019 (unanimité)

Ayant repris directement, par nécessité, la gestion des ressources humaines, M le Maire a constaté que les agents communaux n'avaient droit à aucune absence pour événements familiaux (mariage, enterrement etc.). Après un travail préparatoire avec le conseil municipal, il propose de pouvoir accorder ce type d'absence et soumet au vote un tableau récapitulatif de tous ces droits qui sera communiqué aux agents et annexé à ce compte-rendu.

Prestation de mission d'inspection en santé et sécurité au travail : Délibération n° 24/2019 (unanimité)

Possibilité de bénéficier sur demande, d'une prestation de 1 mission d'inspection en santé et sécurité au travail avec intervention sur site d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) du Centre de Gestion de la Gironde.

Mission accompagnement évolution professionnelle : Délibération n° 25/2019 (unanimité)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose aux collectivités du département de la Gironde et à leurs établissements publics une mission d'accompagnement en évolution professionnelle visant à accompagner leurs agents en recherche d'une transition professionnelle.

Ce type d'accompagnement, effectué par un conseiller en évolution professionnelle du Centre de Gestion spécifiquement formé et habilité à cet effet, s'articule autour de la mise en œuvre d'un bilan professionnel visant à déterminer un projet professionnel correspondant aux aptitudes et attentes de l'agent bénéficiaire de cet accompagnement.

Adhésion au groupement de commandes de matériel informatique de Gironde Numérique : Délibération n° 26/2019 (unanimité)

Cette adhésion permettra de rationaliser les achats de matériel informatique tout en permettant des économies d'échelle et de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Indemnités des trésoriers publics : Délibérations n° 27/2019 et 28/2019 (unanimité)

Mr le Maire propose d'attribuer aux trésoriers successifs en 2019 l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an au prorata du temps passé en 2019 ainsi que l'indemnité de confection du budget soit un total de 110,15€ brut pour M. ARMENGAUD Daniel et un total de 315,20€ brut pour M. CHANU René.

Etude transfert de compétences eau et assainissement : Délibération n° 29/2019 (unanimité)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal:

- D'accepter que la Communauté de Communes de Montesquieu assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude préalable aux transferts de compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif et eaux pluviales de son territoire. Cette étude sera portée financièrement par la CCM.
- De passer une convention de groupement de commande avec la Communes de Montesquieu et les SIAEPA de La Brède et Saint Selve, le SIAEP de Léognan-Cadaujac et les communes de Saucats, Léognan, Cadaujac et Beautiran définissant les engagements de chaque partie,
- D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces décisions.

FIN DE SEANCE à 20h15